

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2022



SOMMAIRE

	Page
Sommaire	2
I - CADRE GENERAL	3
A - Contexte	3
B - Fonctionnement des instances	3
C - Adhésions – Retraits	4
D - Création/adaptation d'offres de service	5
E - Activation des offres de service de l'Agence par ses membres	5
F - Ressources humaines	6
G - Partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse.....	7
II - ACTIVITE DES SERVICES	8
A - Secrétariat général	8
B - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme	8
C - Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse.....	13
D - Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural.....	14
E - Mission « Petites Villes de Demain ».....	16
F - Mission « Usages numériques ».....	17
G - Mission « Préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT »	18
H - Communication	19
III - ELEMENTS FINANCIERS.....	21
A - Présentation générale	21
B - Présentation détaillée	23

I – CADRE GENERAL

A - Contexte

L'année 2022 a été marquée pour l'Agence par :

- **la montée en puissance de ses missions** à savoir :
 - le lancement opérationnel de l'étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT et de l'étude d'évaluation des besoins en matière d'usages du numérique dans les collectivités,
 - le déploiement des équipes de chefs de projet « Petites villes de demain » et « Assistance à maîtrise d'ouvrage - Aménagement rural » sur le territoire,
 - l'élargissement du périmètre d'intervention du Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme,
- **son installation progressive dans le paysage de l'ingénierie départementale** au travers :
 - du regroupement de ses services en un seul lieu (11 rue Victor Hugo à Guéret),
 - de temps de communication dédiés.

B - Fonctionnement des instances

Assemblée générale

Ordinaire :

Date de la séance	Objet	Lieu
08 décembre	Rapport d'activité 2021 et perspectives 2023	Lavaveix les Mines

Extraordinaire : Néant

Conseil d'administration

Date de la séance	Objet	Lieu
05 février	Etudes de préfiguration de périmètres de SCoT et d'évaluation des besoins en matière d'usages numériques des collectivités	Dématérialisé (Covid19)
29 mars	DOB, modification du règlement intérieur de l'Agence, RH, partenariat	Guéret
07 avril	Session budgétaire, projet alimentaire territorial, RH	Guéret
07 juillet	Référentiel M57, DM1, Projet alimentaire territorial, Trophées des entreprises	Guéret
26 octobre	Election 1 ^{er} Vice-président, RH, DM2, offre de service AMO-AR, partenariat	Guéret
01 décembre	Rapport d'activité 2021 et perspectives 2023 – RH - Finances – Offre de services AMO-AR	Guéret

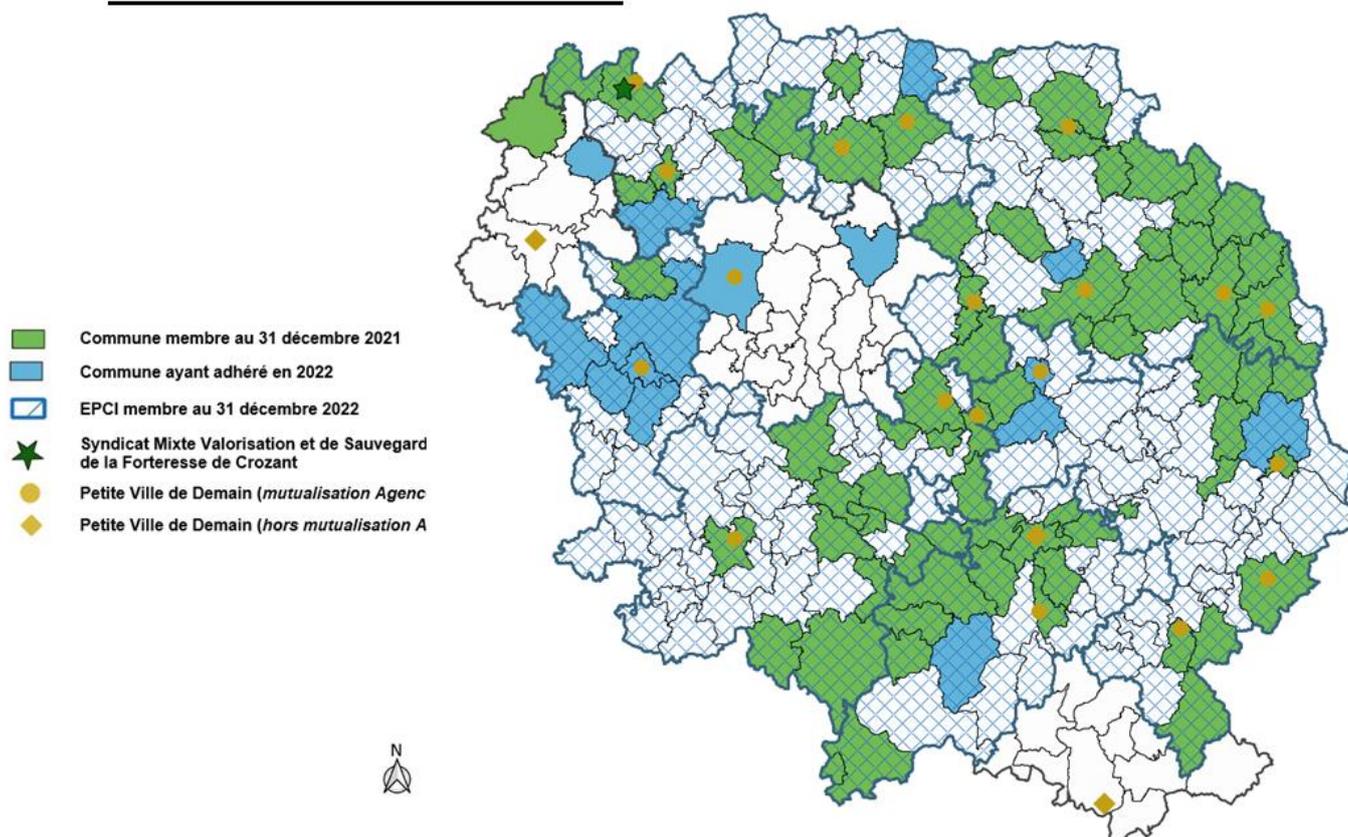
C - Adhésions – Retraits

Au 31 décembre l'Agence comptait 100 membres (18 adhésions en 2022). Aucun membre ne s'est retiré durant l'année.

A cette date, la liste des membres était la suivante.

AHUN	FAUX LA MONTAGNE	SAINT GEORGES LA POUGE
ARFEUILLE CHATAIN	FELLETIN	SAINT GERMAIN BEAUPRE
ARS	FLAYAT	SAINT HILAIRE LE CHATEAU
AUBUSSON	FONTANIERES	SAINT JULIEN LA GENETE
AUGE	FURSAC	SAINT LOUP
AUZANCES	GENOUILLAC	SAINT MARC A FRONGIER
AZERABLES	GLENIC	SAINT MARC A LOUBAUD
BANIZE	GOUZON	SAINT MARTIAL LE MONT
BASVILLE	LE GRAND BOURG	SAINT MARTIN CHÂTEAU
BELLEGARDE EN MARCHE	ISSOUDUN-LETRIEUX	SAINT MICHEL DE VEISSE
BENEVENT L'ABBAYE	JARNAGES	SAINT PARDOUX LES CARDS
BLESSAC	LADAPEYRE	SAINT PRIEST LA PLAINE
BONNAT	LAVAUFRANCHE	SAINT SEBASTIEN
BOURGANEUF	LAVAVEIX LES MINES	SAINT SILVAIN BAS LE ROC
BOUSSAC	LEPAUD	SAINT VAURY
BOUSSAC BOURG	LUSSAT	SAINT YRIEIX LA MONTAGNE
BUDELIERE	MARSAC	SANNAT
BUSSIERE NOUVELLE	MERINCHAL	SARDENT
LA CELLE DUNOISE	LE MONTEIL AU VICOMTE	SOUMANS
LA CELLE SOUS GOUZON	MORTROUX	SOUS PARSAT
LA CELLETTE	MOURIoux-VIEILLEVILLE	VALLIERE
CHAMBERAUD	MOUTIER ROZEILLE	VIDAILLAT
CHAMBON SAINTE CROIX	NAILLAT	VIERSAT
CHAMBON SUR VOUEIZE	LA NOUAILLE	VIGEVILLE
CHENERAILLES	NOUHANT	LA VILLEDIEU
CHENIERS	NOUZERINES	PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE
COLONDANNES	PIERREFITTE	MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE
CRESSAT	LA POUGE	CREUSE CONFLUENCE
CROCQ	RETERRE	CREUSE GRAND SUD
CROZANT	ROUGNAT	PAYS DUNOIS
DOMAYROT	ROYERE DE VASSIVIERE	CREUSE SUD OUEST
DUN LE PALESTEL	SAINT ALPINIEN	BENEVENT GRAND BOURG
EVAUX LES BAINS	SAINT AMAND	DEPARTEMENT DE LA CREUSE
SYNDICAT DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA FORTERESSE DE CROZANT		
Adhésion en 2022		

MEMBRES DE L'AGENCE



Réalisation : A2.3/CD23

Mise à jour : Janvier 2023

D - Création/adaptation d'offres de service

En 2022, le contenu des offres de service « Application droit des sols » et « Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural » a été adapté, en mars pour la première et, en décembre pour la seconde.

E - Activation des offres de service de l'Agence par ses membres

Au 31 décembre :

Offre de service	Nombre de communes	Nombre d'EPCI	Nombre D'OPCL
Application du droit des sols	50	/	/
Assistance à maitrise d'ouvrage – Aménagement rural	45	1	1
Petites villes de demain	19	/	/

Nombre de membres activant 1 offre de service au 31/12/2022...: 70

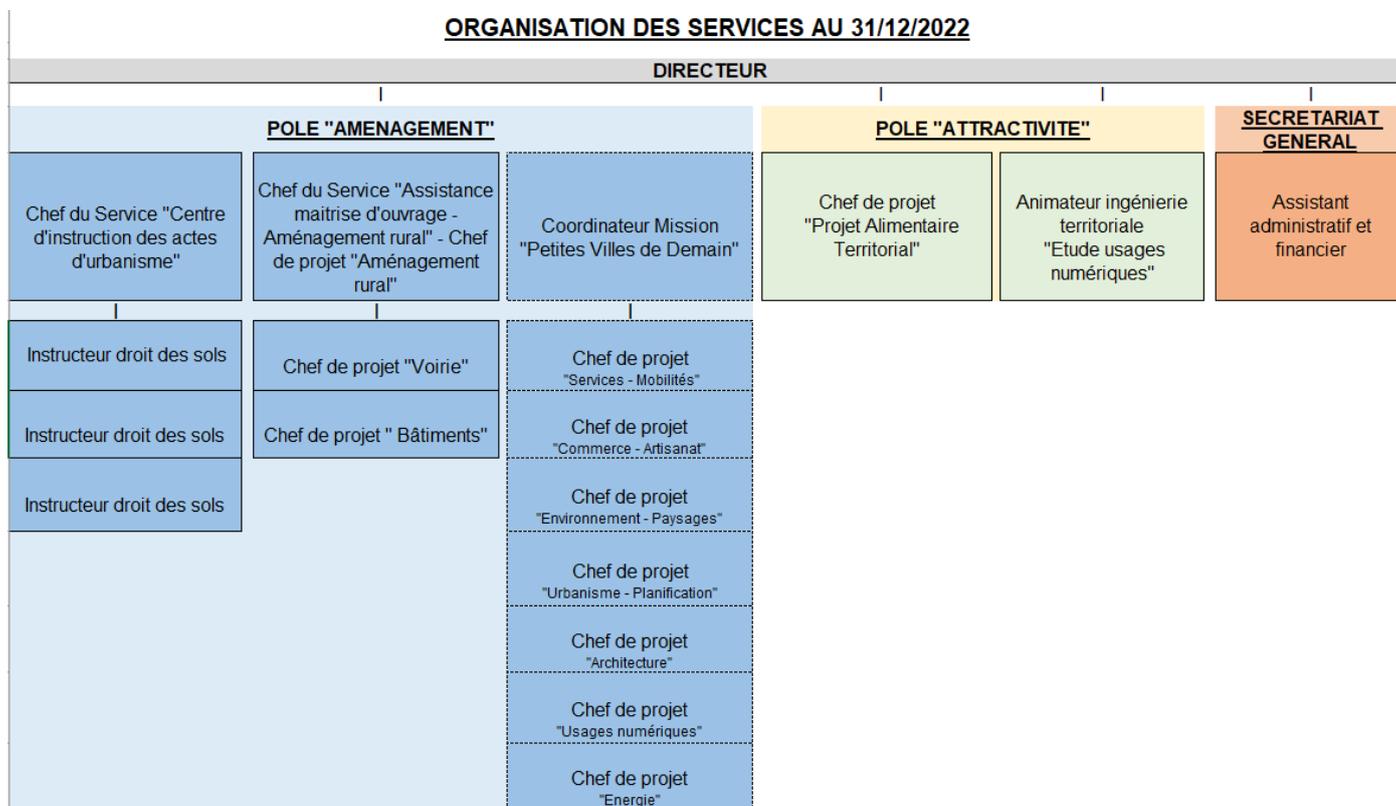
Nombre de membres activant 2 offres de service au 31/12/2022.: 18

Nombre de membres activant 3 offres de service au 31/12/2022.. : 3

F - Ressources humaines

1 - Organigramme

L'organigramme de l'Agence n'a pas évolué durant l'année 2022. Toutefois, 8 postes qui étaient vacants au 31 décembre 2021, ont été pourvus au cours de l'année 2022.



2 - Effectifs

Les effectifs de l'Agence ont connu en 2022 une augmentation significative à la suite du recrutement de :

- 4 chefs de projet « Petites Villes de Demain » (contrats de projet 18 mois),
- 2 chefs de projet, dont le chef de service, « Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural »,
- 1 instructrice du droit des sols (stagiairisation) + 1 instructrice (accroissement temporaire d'activité)
- 1 chef de projet « Etude usages numériques ».

3 - Pratiques en matière de ressources humaines

En 2022, Le Conseil d'administration a adopté :

- le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de l'Agence,
- une série de mesures destinées à :
 - faciliter le recrutement temporaire d'agents contractuels et l'accueil de stagiaires de l'enseignement,
 - atténuer les effets de l'augmentation du coût de la vie pour les agents de l'Agence percevant les rémunérations les plus basses, par l'allocation d'une indemnité salariale exceptionnelle sur le mois de novembre,

G - Partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse

Depuis sa création en 2018, l'Agence bénéficie de l'appui du Conseil départemental de la Creuse au travers des moyens humains et matériels que celui-ci met à sa disposition pour lui permettre d'assurer ses missions au service de l'ensemble de ses membres.

La convention de partenariat initiale signée le 26 décembre 2018 a été, au fil des années, amendée afin de tenir compte de l'évolution, tant des missions de l'Agence, que du contexte réglementaire dans lequel elle les exerce.

En 2022, les adaptations ont porté sur :

- les conditions d'occupation des locaux situés au 11 rue Victor Hugo à Guéret, à la suite de l'arrivée de l'ensemble des services de l'Agence dans les lieux,
- l'étendue des moyens humains mis à disposition de l'Agence par le Conseil départemental de la Creuse,
- la répartition des tâches assurées par les services de l'Agence et par ceux du Conseil départemental en matière de gestion des ressources humaines.

Pour mémoire : Sur l'année 2022, les moyens mis en œuvre à titre gracieux par le Conseil départemental de la Creuse dans le cadre du partenariat ont représenté l'équivalent de 160 000 €.

II - ACTIVITE DES SERVICES

A - Secrétariat général



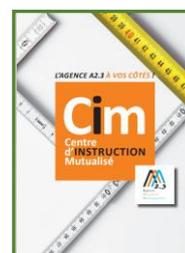
1 - Composition au 31/12/2022

- 1 assistante de gestion administrative et financière (1 ETP)

2 - Activité en 2022

- Support administratif et financier de la direction,
- Suivi des recrutements, des carrières et de la gestion du temps pour 13 agents (6 contrats et 65 arrêtés signés, 101 jours de maladie, 365 mesures de correction de pointeuse, organisation de 6 jurys de recrutement),
- Suivi de la gestion comptable et financière de l'Agence : 160 mandats et 212 titres émis, 2 rejets,
- Gestion de l'intendance, des relations avec les services-support du Conseil départemental, organisation des commandes de fournitures, préparation des contrats avec les prestataires,
- Les premières semaines de l'année 2022 ont été principalement consacrées à l'organisation de l'installation des services de l'Agence au 11 rue Victor Hugo à Guéret (10 février).

B - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme



Date de création de l'offre de service : juillet 2018.

Contenu de l'offre de service :

Les communes membres peuvent, moyennant une tarification adaptée, bénéficier de l'apport d'un service technique mutualisé pour assurer l'instruction des demandes présentées au titre de l'application du droit des sols.

1 - Composition au 31/12/2022

- 1 cheffe de service + 2 agents instructeurs (*) jusqu'au 9 octobre (3 ETP).
Recrutement d'un 3^{ème} agent instructeur à partir du 10 octobre (4 ETP)

(*) : Suite au départ d'un agent instructeur au cours du mois de février, le poste a été de nouveau pourvu en mars.

2 - Nombre de communes bénéficiaires du service en 2022

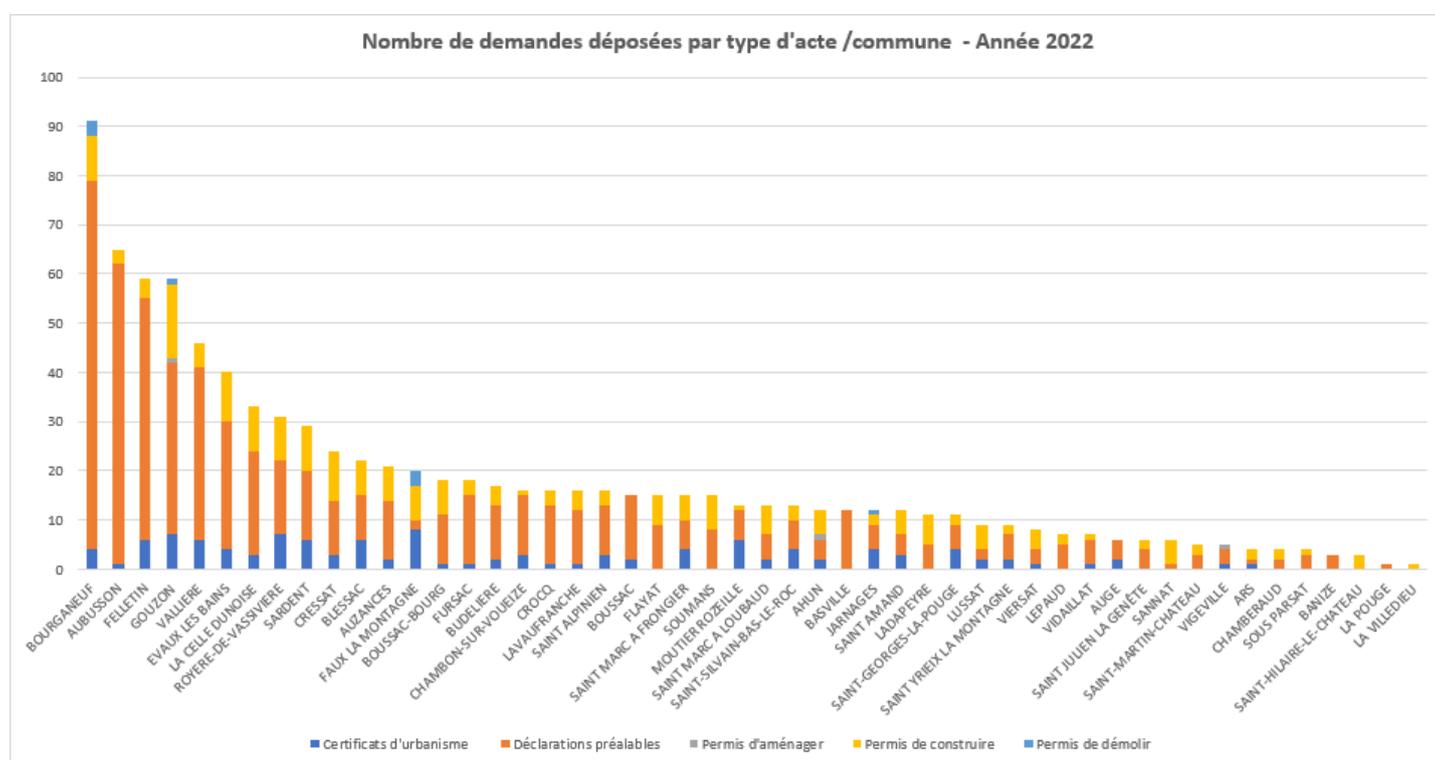
- **50** – Evolution 2021/2022 : +2 communes (Fursac, Saint Julien la Genête)

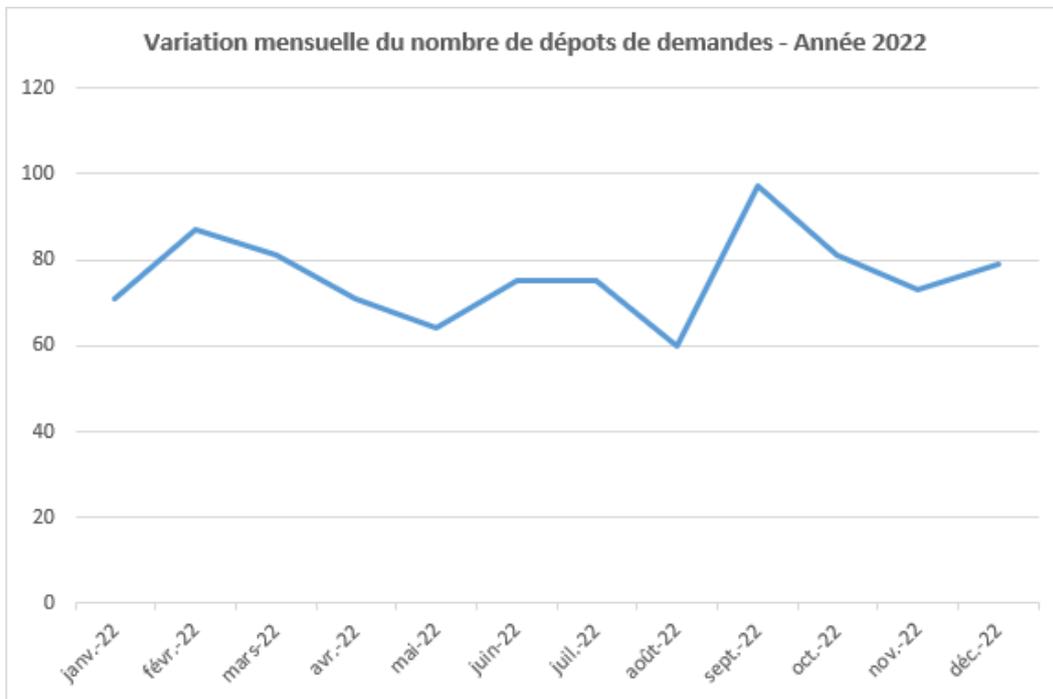
3 – Activité en 2022

- Déploiement au cours du premier trimestre, du portail numérique à destination des communes et des demandeurs en vue de la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes,
- Instruction des Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub), Permis de construire (PC), Déclaration préalables (DP), Permis de démolir (PD), Permis d'aménager (PA),
- Conseils aux communes et aux demandeurs,
- Participation aux réseaux professionnels : Départemental : "club ADS" (2 rencontres) et National : "réseau urbanisme" de l'Association nationale des directeurs d'agences techniques départementales (1 rencontre).

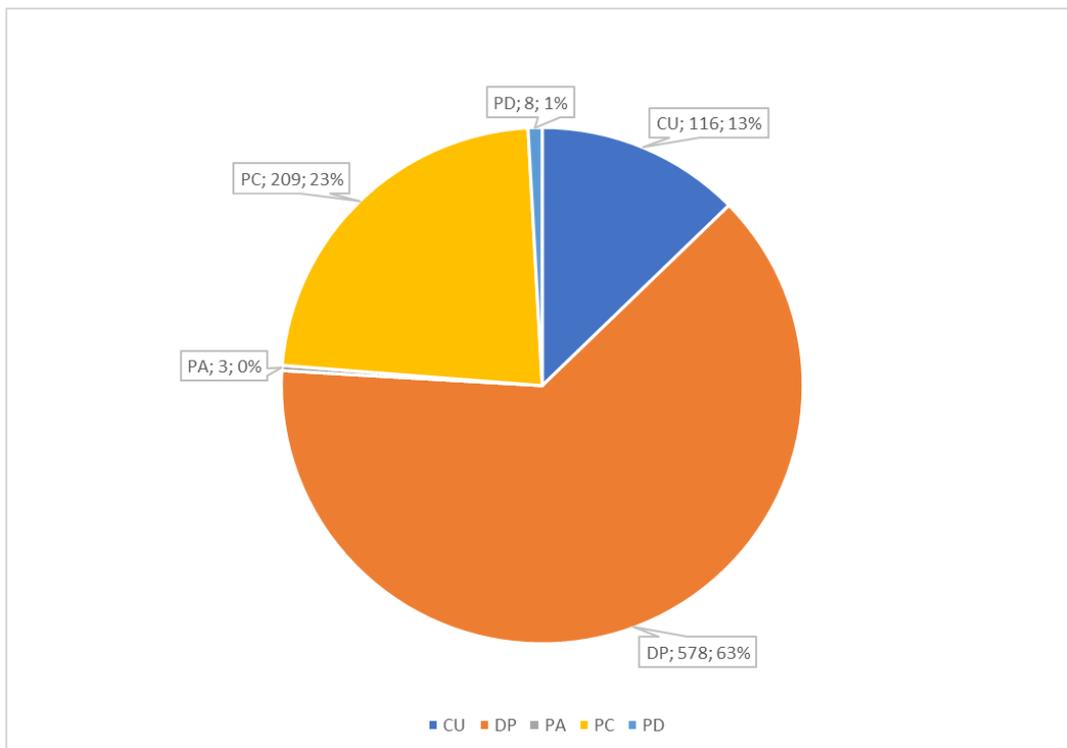
Nombre total de dossiers déposés : **914** (-5% par rapport à l'année 2021). Conséquences du tassement de l'effet de rattrapage post Covid 19 connu en 2021.

Synthèse quantitative





Répartition des demandes par type d'actes



Ouverture de la plateforme de dématérialisation des demandes

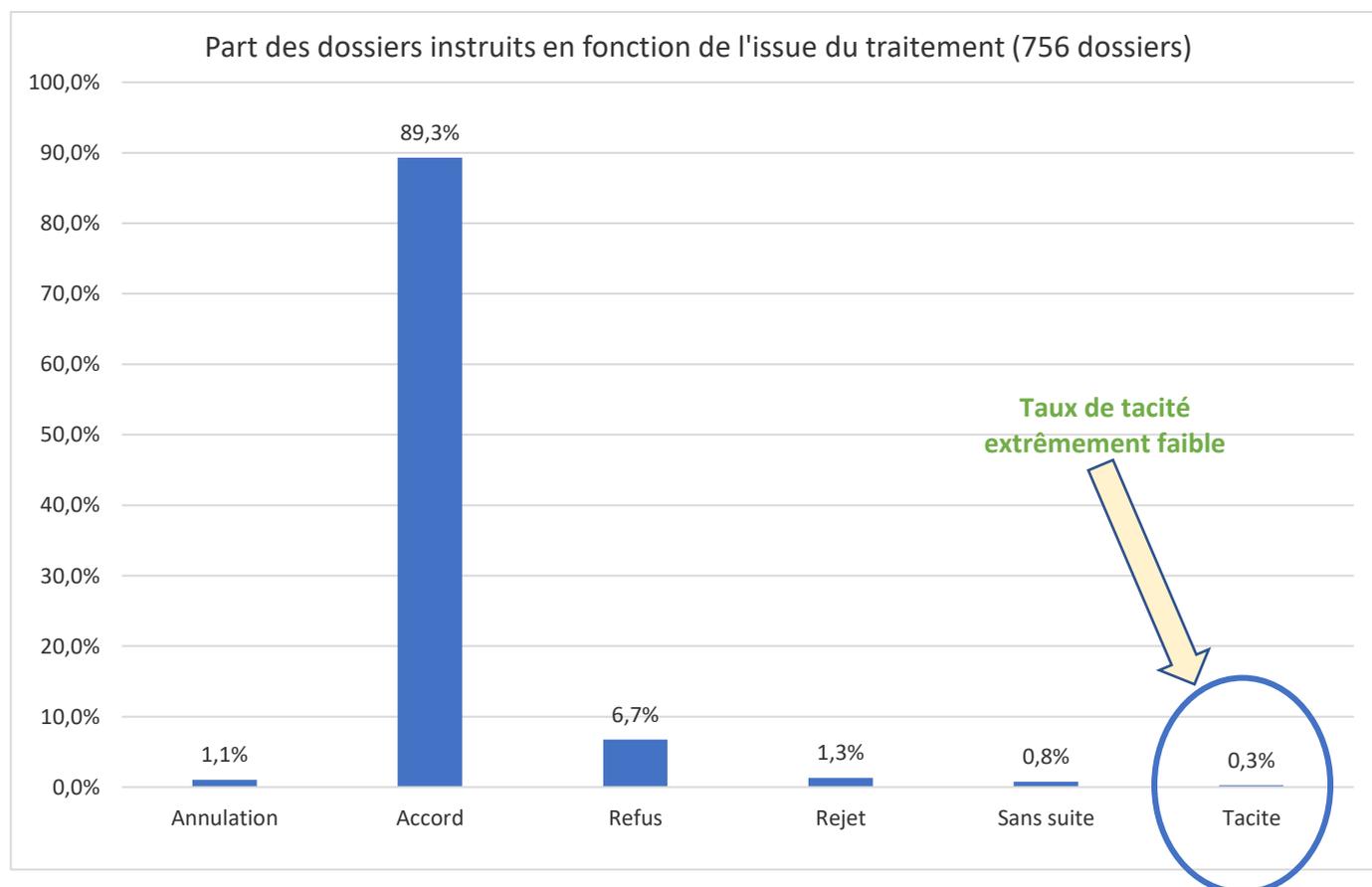
La mise en place effective de la plateforme numérique a eu lieu en avril 2022, une fois la formation des secrétaires de mairie réalisée.

44 secrétaires ont ainsi été formées à son utilisation au cours de 4 sessions d'une journée chacune. L'installation de l'outil numérique dans les mairies a été réalisée par les services du Conseil départemental de la Creuse.

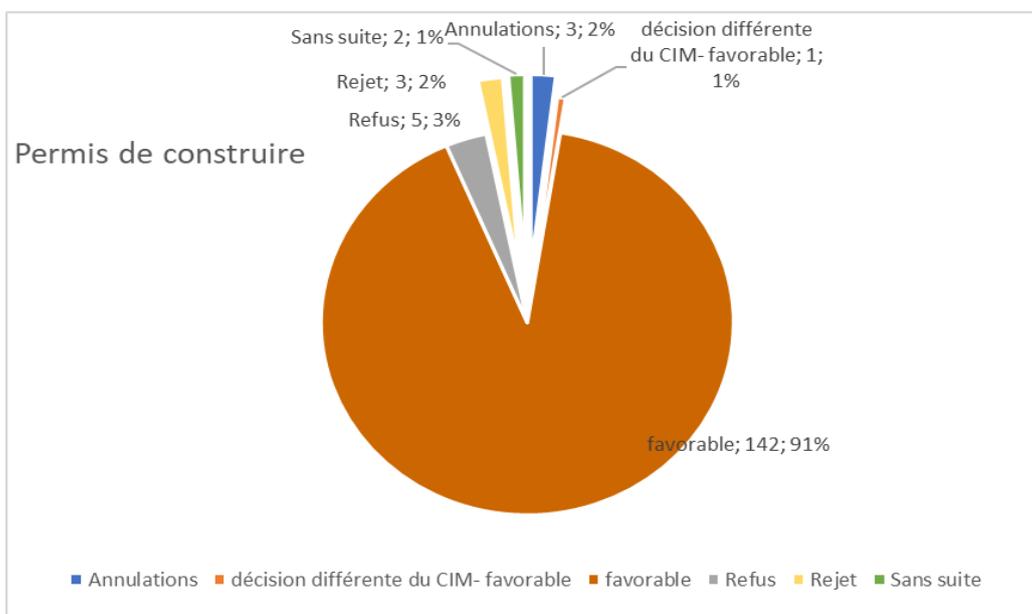
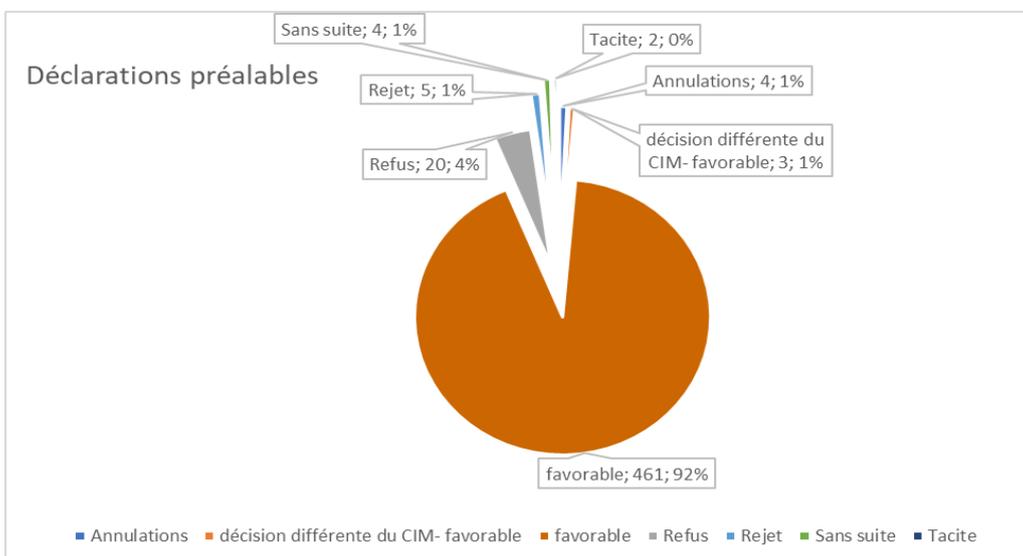
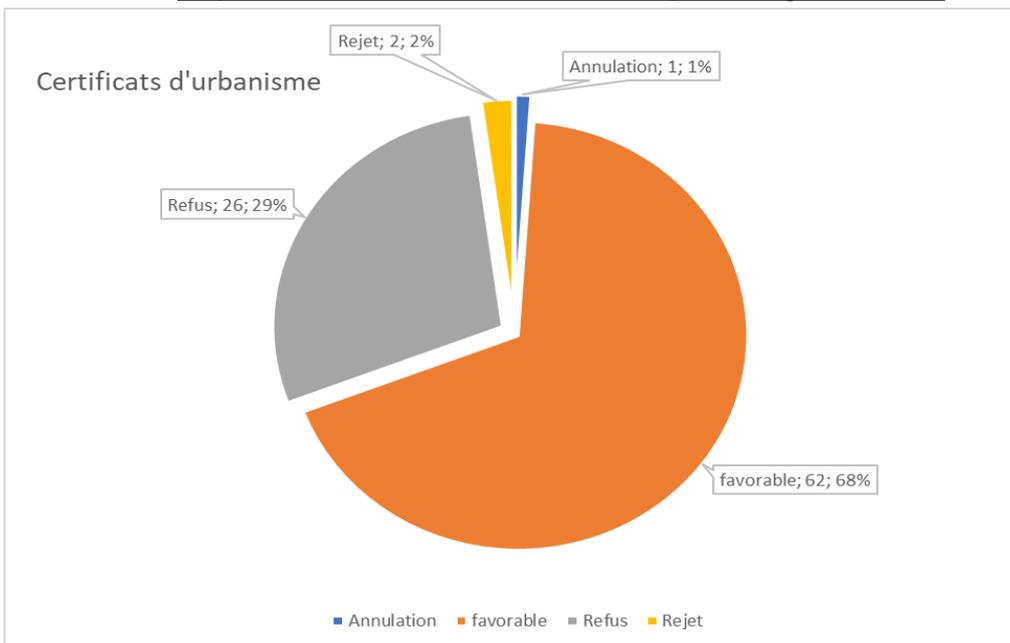
Pour la première année de mise en œuvre, le taux de dépôt des dossiers par la voie dématérialisée est resté faible. Seules 2 communes enregistrent un nombre significatif de demandes présentées par ce moyen.

Commune	Nombre de dossier
BOURGANEUF	9
CRESSAT	5
EVAUX LES BAINS	1
FAUX LA MONTAGNE	1
FELLETIN	2
FURSAC	2
LAVAUFRANCHE	2
Total	22

Synthèse qualitative



Répartition des décisions rendues par catégorie d'acte



Délai de traitement des dossiers

Pour mémoire : Délai maximum légal en jours	30	60	90	120	150
Délai moyen de traitement en jours					
Certificats d'urbanisme		45			
Déclarations préalables	18	38			
Permis d'aménager			82	81	
Permis de construire		32	53	80	96
Permis de démolir		22	40		

Dans tous les cas de figure, les délais d'instruction se situent bien en deçà des maximums prévus par la réglementation. A noter que la transmission des dossiers par les communes au centre d'instruction est parfois tardive, ce qui ampute d'autant le délai dans lequel la décision doit être rendue.

C - Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse



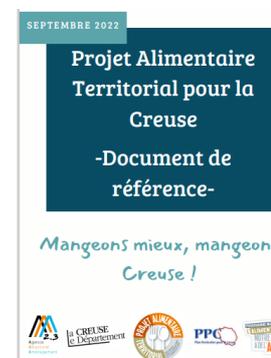
1- Composition au 31 décembre 2022

- 1 cheffe de projet (0,8 ETP) + 1 stagiaire (6 mois)

2- Activité en 2022

L'année 2022 a été marquée par :

- La **finalisation du document de référence du Projet alimentaire territorial pour la Creuse « Mangeons Creuse »**. Celui-ci est le résultat de 2 années de concertation entre les acteurs de la démarche (phase d'émergence du Projet alimentaire territorial). Il fixe un cadre stratégique aux actions qui sont menées ou vont l'être sur le territoire.



- Grace à l'appui du Conseil départemental de la Creuse, la **mise en ligne de la plateforme numérique « Mangeons Creuse »** et de sa version nomade a été rendue possible. Cet outil permet de fournir à tous les indications géolocalisées de fournisseurs de produits alimentaires locaux en Creuse. Au 31 décembre 2022, 200 fournisseurs s'y étaient inscrits, 682 connexions ont été enregistrées depuis son ouverture au cours du mois d'août.



- La mise en œuvre d'une première consultation organisée en vue de la commande de viande bovine locale par la restauration collective creusoise dans le cadre du Groupement de commande alimentaire des EPLE de la Creuse (GAEC23).
- Le lancement d'une expérimentation de gestion logistique sur l'acheminement de produits à

destination de la restauration collective dans le cadre d'un travail mené avec l'entreprise Promocash de St Fiel.

- Des temps collectifs organisés sur le territoire en partenariat avec les EPCI, la Chambre d'agriculture et la Mutualité sociale agricole (cafés rencontres, journées « produits locaux »)
- Le lancement d'une étude dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence et le CER France destinée à évaluer les besoins de la restauration collective en fruits et légumes. Il s'agit de préparer l'organisation d'une filière maraichage à même d'approvisionner les cantines collectives.
- Des temps de communication dans la presse

ALIMENTATION ■ La première priorité du Projet alimentaire territorial pour la Creuse est la lutte contre le gaspillage
« Mangeons mieux, mangeons creusois »



ALIMENTATION ■ Des « cafés rencontres » sont organisés pour mieux connaître les attentes des consommateurs
« Manger sain et creusois, c'est possible »



ALIMENTATION ■ Le Projet alimentaire territorial (PAT) cherche des solutions pour développer les circuits courts
Pourquoi pas mutualiser le transport ?



ALIMENTATION ■ Les cantinières veulent cuisiner local
Un repas 100 % creusois au collège Claude-Chabot d'Aahun



AGRICULTURE ■ Des actions concrètes sont en train de naître grâce au projet alimentaire territorial pour la Creuse
Le projet alimentaire porte ses fruits



PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL ■ Un premier café-rencontre a eu lieu à Felletin dernièrement
Trouver le juste prix pour le producteur



CAFÉ-DÉBAT ■ Projet alimentaire territorial

Le prochain café-débat du Projet alimentaire territorial pour la Creuse se déroulera vendredi 23 septembre, à 18 heures, au tiers lieu Les Ateliers de la mine, à Lavaux-les-Mines. La thématique traitée sera la suivante : « Drive ? Point de retrait ? Magasin de producteurs ? Quels modes de commercialisation choisir pour commercialiser des produits alimentaires locaux à Lavaux-les-Mines ? ».

D - Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural



Date de création de l'offre de service : janvier 2021.

Contenu de l'offre de service :

Les communes, les EPCI et les OPCL membres, peuvent, moyennant une tarification adaptée, bénéficier de l'apport d'un service technique mutualisé dans les domaines de la voirie, des bâtiments et de l'aménagement d'espaces publics.

1 – Composition du service au 31 décembre 2022

- 1 chef de projet/Chef de service (1 ETP)
- 1 chef de projet (Thématique « Bâtiments ») (1 ETP)
- 1 chef de projet (Thématique « Voirie ») (mis à disposition par le Conseil départemental de la Creuse) – Présence partielle sur l'année 2022 (0,8 ETP)

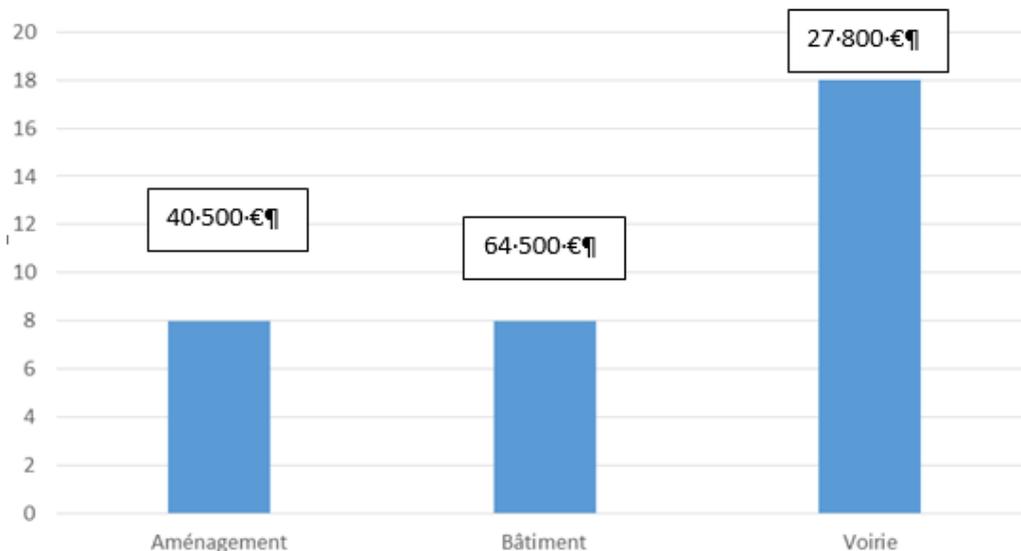
2 – Activité en 2022

L'année 2022 a été marquée par le **recrutement, en mars, de deux chefs de projet** dont l'un assure les fonctions de chef du service. Le déploiement complet de l'offre de service auprès des communes a ainsi été effectif compter du deuxième trimestre.

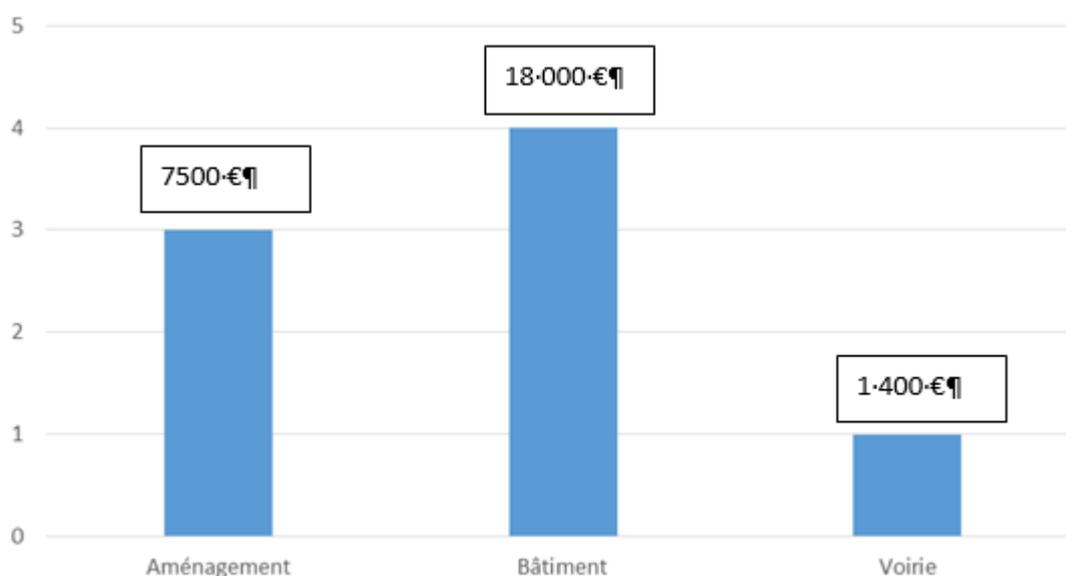
Au 31 décembre, sur les **32 conventions d'assistance signées avec 27 communes**, 10 se rapportent à des projets de voirie, 11 à des projets bâtementaires et 11 à des projets d'aménagement d'espaces publics.

Le montant total des **prestations engagées à ce titre s'est élevé à 132 800€**. Celui des prestations soldées à 26 900 €.

Nombre de conventions actives au 31/12/2022 et montants correspondants



Nombre de conventions ayant fait l'objet d'une facturation en 2022 et montants correspondants



Le service est, en outre, intervenu auprès de 6 membres dans le cadre d'une prestation comprise dans le coût de l'adhésion à l'Agence » (conseil ou analyse de trafic), celles-ci n'ont donné lieu à aucun conventionnement par la suite.

Les réflexions destinées à **adapter le contenu de l'offre de service ont été engagées au cours du dernier trimestre**. Elles ont porté sur la mise en œuvre d'une assistance « à la carte », étendue à de nouvelles thématiques d'intervention et sur la refonte de la grille tarifaire. Le Conseil d'administration a adopté la modification sur ce point, de l'annexe V du règlement intérieur de l'Agence le 12 décembre.

Le nouveau dispositif est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.



E - Mission « Petites Villes de Demain »

Date de création de l'offre de service : octobre 2021.

Contenu de l'offre de service :

Une équipe pluridisciplinaire (Energie, Usages numériques, Architecture, Urbanisme-Planification, Commerce-Artisanat, Environnement-Paysage, Services-Mobilité) mutualisée au sein de l'Agence permet à 19 communes lauréates du programme national « Petites villes de demain » d'être accompagnées dans la préparation et la mise en œuvre de leur stratégie de redynamisation de centre-bourg.

1 – Composition de la mission au 31 décembre 2022

- 7 chefs de projet (7 ETP) (*les recrutements se sont échelonnés entre le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} septembre 2022*)
- 1 coordonnateur (mission assurée par le Directeur (0,4 ETP))

2 – Activité en 2022

Pour mémoire : Les coûts salariaux induits par la mise en place de l'équipe sont pris en charge par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (75%), le Département de la Creuse (12,5%) et les communes concernées au travers de leur cotisation à l'Agence (12,5%).

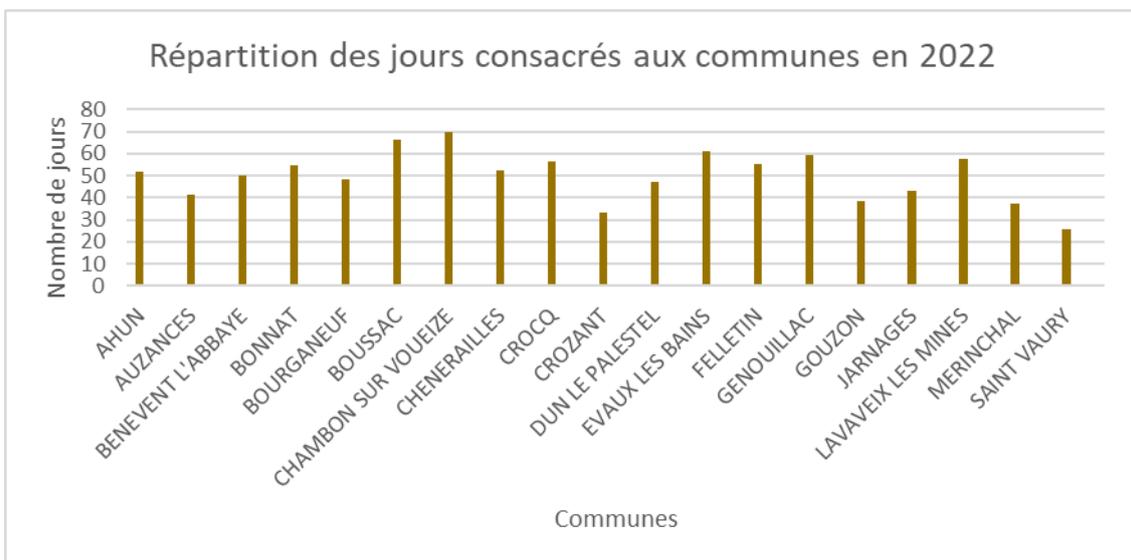
Les moyens matériels pour assurer le fonctionnement de l'équipe ont été organisés de la manière suivante :

- Fourniture d'un poste de travail nomade par chef de projet (PC + téléphone portable) par l'Agence
- Fourniture à chaque chef de projet d'une station d'accueil fixe, par l'Agence
- Accès au parc de véhicules de service du Conseil départemental de la Creuse moyennant le remboursement à ce dernier des frais d'usage par l'Agence (15 025 kms effectués)
- Mise à disposition à titre gratuit par l'Etat de 2 véhicules. L'Agence a pris en charge les coûts du carburant et d'entretien (5 687 kms effectués)

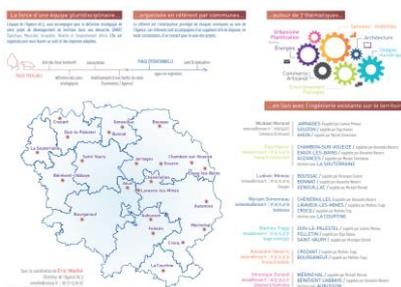
Un séminaire départemental a été organisé le 14 mars 2022 à Gouzon. Ce temps a constitué le point de départ du travail des chefs de projets auprès des communes.

Mise en place des conventionnements d'animation avec les 19 communes lauréates du programme (Ahun, Auzances, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Bourgneuf, Boussac, Chambon sur Voueize, Chénéraillies, Crocq, Crozant, Dun le Palestel, Evaux les Bains, Felletin, Genouillac, Gouzon, Jarnages, Lavaveix les Mines, Mérinchal, Saint Vaury), ainsi que du conventionnement avec l'Etat pour la mise à disposition des 2 véhicules.

86% du temps de travail des chefs de projet, soit l'équivalent de 948 jours, a été consacré à la préparation des stratégies communales et au suivi des premiers projets opérationnels sur la période d'avril à décembre 2022. Les temps de présence physique dans les communes ont représenté 50% de cette activité.



Une plaquette de présentation de l'équipe a été éditée en 2022. Sa mise à jour a été assurée au fur et à mesure des recrutements.



F - Mission « Usages numériques »



- 1 – Composition de la mission au 31 décembre 2022
 - 1 chef de projet (1 ETP) (*Mise à disposition d'un agent du Conseil départemental jusqu'au 31 octobre, recruté par l'Agence à partir du 1^{er} novembre*)

- 2 – Activité en 2022

En 2022, la mission a porté sur :

- la mise en œuvre de l'étude de définition des besoins des collectivités en matière d'usages du numérique en Creuse dans la perspective de la mise en place ultérieure d'un schéma départemental des pratiques et usages numériques par le Conseil départemental,
- les travaux préparatoires à la mise en place du site web de l'Agence,
- l'accompagnement ponctuel des personnels de l'Agence à l'utilisation des outils numériques partagés.

- Etude de définition des besoins des collectivités en matière d'usages du numérique :
 - Une réunion du Comité de pilotage (choix du prestataire et lancement de l'étude) : 10 octobre,
 - un comité technique : 25 novembre,
 - **Marché intervenu avec le prestataire** choisi après une procédure d'appel d'offres : Cabinet ON-X SAS (Toulouse) le 23 novembre 2022. Montant du marché : 41 970 € TTC. Durée du marché : 4 mois
- Travaux préparatoires à la mise en place d'un site web pour l'Agence :
 - Construction de l'architecture et des premiers contenus,
 - Définition de la charte graphique, iconographie,
 - Procédure d'acquisition d'un nom de domaine et référencement,
 - Choix d'un Délégué à la protection des données dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse.

La mission est réalisée en collaboration étroite avec les services experts en matière de numérique du Conseil départemental de la Creuse.



G - Mission « Préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT »

- 1 – Composition de la mission au 31 décembre 2022
 - Mission assurée par le Directeur (0,1 ETP)

- 2 – Activité en 2022

En 2022, la mission a porté sur :

- la préparation et la mise en œuvre de l'étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT (rédaction cahier des charges, consultation, choix du prestataire) en collaboration avec les services de l'Etat en Creuse (Direction départementale des territoires) à partir des contenus proposés par les 9 EPCI concernés (Communautés de communes du Pays Sostranien, du Pays Dunois, des Portes de la Creuse en Marche, de Creuse Confluence, de Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud, Creuse Sud Ouest, de Bénévent Grand Bourg, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret),
 - la mobilisation des subventions allouées par l'Etat (80 000 €),
 - la participation aux réflexions lancées par la Région Nouvelle Aquitaine en vue de la rédaction du volet foncier du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : 1 rencontre,
 - la participation aux travaux menés à ce titre dans le cadre de la Conférence régionale des SCoT : 3 rencontres.

- Mise en œuvre du marché d'étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT :

Lors du Comité de pilotage du 10 octobre 2022, le lancement de l'étude a été officialisé au travers du choix du prestataire (*), le Cabinet Auddicé Urbanisme (Agence de Clermont Ferrand). Le marché est intervenu le 30 novembre, après une procédure d'appel d'offres pour un montant de 57 288 € TTC. Durée du marché : 12 mois.

Un premier comité technique de cadrage s'est tenu le 30 novembre 2022.

La mission est réalisée en collaboration étroite avec les services de l'Etat (Direction départementale des territoires) et ceux des EPCI concernés.

(*): A cette occasion, le Comité de pilotage a souhaité que le volet « Sensibilisation des élus » soit renforcé. Une mesure spécifique a été engagée à cet effet, auprès du prestataire dans les premiers mois de l'année 2023.

H - Communication

En sus des actions de communication réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des missions ci-dessus, l'Agence a :

- Comme elle l'avait fait en 2021, participé en tant que partenaire financier du Groupe « Centre France » et de la Chambre de commerce et d'industrie de la Creuse, à l'édition 2022 des **Trophées des Entreprises en Creuse**.

La cérémonie, qui s'est déroulée le 10 novembre, a donné lieu à la réalisation d'un clip vidéo de présentation et à la parution d'un publirédactionnel dans la revue « Entreprendre ».



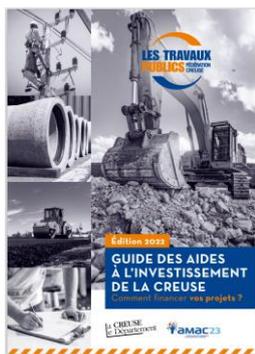
La Présidente de l'Agence a remis à cette occasion le trophée de l'innovation à l'entreprise « Baby foot Loup Blanc »,



- Participé, au travers de la tenue d'un stand, au **1^{er} Carrefour des Collectivités** organisé le 23 septembre par l'Association des maires et adjoints de la Creuse,



- Diffusé un encart dans le **Guide 2022 des aides à l'investissement** édité par la **Fédération des travaux publics du Limousin**,



ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE
AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, BATIMENTS OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
Offre réservée aux communes adhérentes.
Renseignements auprès de l'Agence : AgenceIngenierieCreuse@creuse.fr
ou par téléphone au 05 44 30 29 62



Agence
Attractivité
Aménagement

- Matérialisé sa présence dans les **locaux du 11 rue Victor Hugo à Guéret** (mis à disposition à titre gratuit par le Conseil départemental) qu'elle a intégrés en février.



III – ELEMENTS FINANCIERS

A - Présentation générale

1 – Budget

Le Conseil d'administration ayant fait le choix le 7 juillet 2022, d'appliquer, dès le 1^{er} janvier 2023, le référentiel budgétaire et comptable M57, l'exercice 2022 est le dernier à s'être déroulé sous le régime de la nomenclature M52.

Le budget primitif pour l'année 2022, a été adopté le 7 avril 2022 après un Débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 mars 2022. Il a fait l'objet d'une Décision modificative en juillet.

Il s'est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 959 306,82 € pour la section de fonctionnement et de 45 570,45 € pour la section d'investissement.

A noter :

- Le budget de l'Agence pour l'année 2022, compte-tenu de l'extension des missions de celle-ci et des incidences quant à l'augmentation des effectifs correspondants, est en **progression de 67% (fonctionnement) et de 37% (investissement) par rapport à celui de l'année 2021.**

- le budget ne matérialise pas le fait que **Conseil départemental de la Creuse permet à l'Agence de fonctionner au travers de la mise à disposition :**

- à titre gracieux, de locaux et de moyens humains (3 agents), ce qui correspond à un montant de 160 000 € en 2022,

- de services supports (*appui de la Direction des ressources humaines et de la Direction des finances, Direction des usages numériques et des systèmes d'information, Services intérieurs, bureautique, mobilier, véhicules*), dont l'utilisation fait l'objet d'une compensation financière via un partenariat spécifique en année n+1. Montant 2022 :16 500 €.

2 – Compte administratif

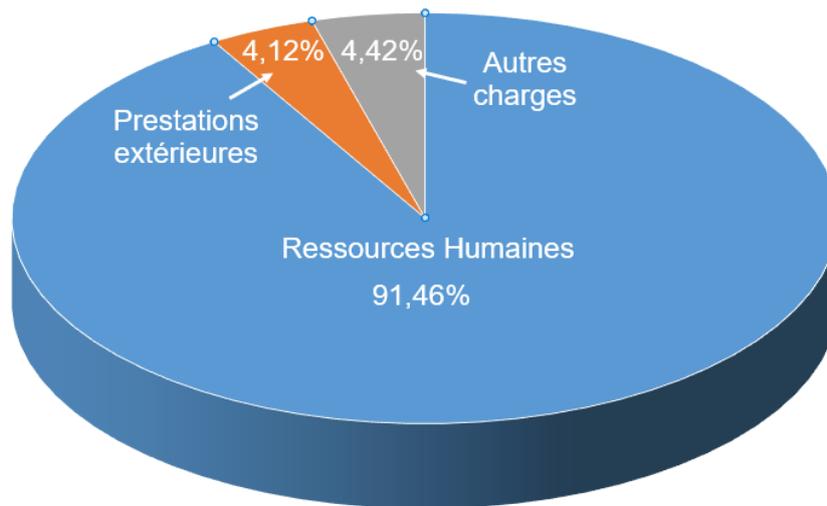
Le compte administratif de l'année 2022 a été adopté par le Conseil d'administration le 13 avril 2023. Il s'est établi comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022	22 736.25 €	605 956.61 €	628 692.86 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2022	34 019.02 €	523 682.49 €	557 701.51 €
Résultat de l'exercice 2022	11 282,77€	- 82 274,12€	- 70 991,35€
Reprise du résultat de l'exercice 2021	- 19 341,05 €	375 090,59 €	355 749,54 €
TOTAL	- 8 058.28 €	292 816,47 €	284 758,19 €

La sous réalisation des dépenses est justifiée par :

- des dépenses pour prestations extérieures (études) qui n'ont été effectives qu'en 2023
- des recrutements de personnels (4 chefs de projet « Petites villes de demain »), qui n'ont pas pu intervenir dans les délais prévus initialement

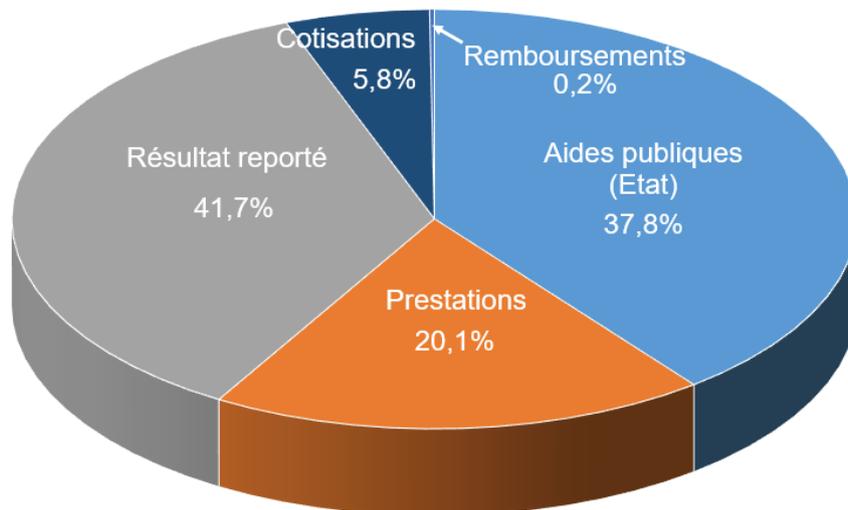
CA 2022 - Répartition dépenses de fonctionnement



Les recettes de l'Agence proviennent en 2022 pour près d'un quart, de ressources propres (cotisations, prestations), pour un bon tiers, de subventions dédiées de l'Etat (*Petites villes de demain, étude SCoT, Projet alimentaire territorial*) et pour le reste, du résultat reporté des exercices précédents.

A noter : Le résultat reporté a connu en 2022, une forte érosion. Il repose en effet sur des excédents capitalisés (Centre d'instruction mutualisé, subvention exceptionnelle (294 470 €) allouée à l'Agence par le Conseil départemental de la Creuse en 2020 dans le cadre du rebond post-Covid 19 dont une partie a été affectée aux dépenses en matière de numérique et d'intervention en faveur des territoires (Etudes et matériels) et sur la subvention de 52 500€ versée en 2021 par le Conseil départemental à raison de sa participation (12,5%) au financement de l'animation « Petites villes de demain » sur les 18 premiers mois du programme).

CA 2022 - Origine des recettes



B - Présentation détaillée

Information préliminaire :

Dans la mesure où certaines recettes perçues par l'Agence présentent un caractère généraliste, leur ventilation repose sur les ratios établis à partir des constats résultant de l'analyse des données comptables des années 2022 et 2021.

1 – Secrétariat général

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires	71 515,05 €	Conseil départemental	71 515,05 €	15 000,00 €	0
Adhésion	30,00 €	Autofinancement	4 152,83 €		
Assurances	589,06				
Communication	15 000,00 €				
Prestations	1 244,88 €				
Fournitures	2 288,89 €				
Total	90 667,88 €	Total	90 667,88 €		

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

2- Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires (agents)	107 493,01 €	Prestations	153 700,00 €	0	0
Autres charges de personnels	533,00 €				
Assurances	7 875,08 €				
Hébergement maintenance logiciels	4 690,72€				
Documentation	485,00 €				
Total	121 076,73 €	Total	153 700,00 € (*)		

(*) : l'excédent constaté sur fonctionnement du service a permis d'envisager de recrutement d'un 3^{ème} agent instructeur pour renforcer l'équipe.

3-Projet alimentaire territorial pour la Creuse

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires (1 chef de projet + stagiaire 6 mois))	50 263,29 €	Conseil départemental	0	22 500,00 €	0
Autres charges de personnels	100,00 €	Etat	18 947,58 €	0	16 353,79 €
Frais de mission	154,08 €				
Prestations extérieures	7 284,00 €				
Total	57 801,37 €	Total	57 801,37 €		

4- Assistance à maitrise d'ouvrage – aménagement rural

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires (1 chef de projet)	49 773,40 €	Conseil départemental	49 773,40 €	0	0
Salaires (2 chefs de projet)	80 286,23 €	Prestations (membres)	23 900,00 €	0	3 000,00 €
Autres charges de personnels	466,00 €	Autofinancement	54 133,15 €	0	0
Frais de mission	35,00 €				
Téléphonie	245,92 €				
Total	130 806,55 €	Total	130 806,55 €		

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

5- « Petites villes de demain »

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires chefs de projet	306 109,35 €	Conseil départemental	0	38 263,67 €	0
		ANCT	229 582,01 €	0	0
		Communes (cotisations 2021/2022)	24 425,00 €	13 838,67 €	0
Salaires coordinateur	28 558,14 €	Conseil départemental	28 558,14 €	0	0
Autres charges de personnels	1 445,00 €	Autofinancement	2 445,22 €	0	0
Frais de mission	140,00 €				
Téléphonie	860,22 €				
Total	337 112,71 €	Total	337 112,71 €		

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

6- Mission « Usages numériques »

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
Salaires	9 504,42 €	Conseil départemental	0	0	9 504,42 €
Publicité légale	296,93 €	Conseil départemental	0	296,93 €	0
Prestations	0				
Total	9 801,35 €	Total	9 801,35 €		

3- Mission de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCot

Dépenses		Recettes			
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2022	Montant perçu antérieurement	Montant à percevoir
RH	7 139,35 €	Conseil départemental	7 139,35 €	0	0
Publicité légale	494,40 €	Etat	0	0	412,00 €
		Conseil départemental	0	82,40 €	0
Prestations	0	Etat	0	0	0
Total	7 633,75 €	Total	7 633,75 €		

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

La Présidente
de l'Agence d'Attractivité
et d'Aménagement de la Creuse

Valérie SIMONET